

# Domaine Public DP

JAA

1002 Lausanne

16 septembre 1993 - n° 1139  
Hebdomadaire romand  
Trentième année

## Par le chômage, vers une autre société

La crise économique est tombée en plein désarroi idéologique. Au gâchis social il n'était pas possible d'opposer les remèdes de la pharmacopée de papa (rupture avec le capitalisme, nationalisation, keynesianisme, etc). Et pourtant, précédant le débat théorisé, se mettent en place les données d'une autre société. Le traitement du chômage en est la preuve principale. Cela, au moins, s'inscrit dans une continuité de réflexion. Philosophes et économistes, libéraux ou socialistes, sont toujours partis du postulat que l'organisation de la société ne saurait se retourner contre elle-même.

Les premières manœuvres, le positionnement, précèdent donc la théorisation des enjeux. Sur le terrain, ça bouge. Preuve en soit le référendum dépassé de l'Union syndicale sur l'arrêté fédéral urgent. Le dispositif principal de cette loi provisoire, c'est la prolongation de 300 à 400 jours du droit à l'indemnisation. Il devrait être repris dans la loi, actuellement en consultation. C'est cette disposition qui est visée par les modèles patronaux, tel celui de l'UBS. C'est la raison principale du soutien de la droite économique au référendum; elle cherche à en squatter le résultat éventuellement négatif.

Au-delà de ces péripéties misérablement tactiques et référendaires est posée la question de base. Une société peut-elle, en plus des autres coûts sociaux, ceux de la santé, de la formation et des retraites, consacrer une part importante de ses ressources pour financer l'organisation non productive du travail? L'économie suisse a-t-elle 6 ou 7 milliards à disposition, elle qui en était jusqu'ici exonérée (de même qu'elle se dispense de toute contribution à la solidarité européenne)?

A partir de ce fait fondamental s'organise toute une systématique (*lire l'article de Claude Bossy, page 2*). Certains mettent en cause les excès intercontinentaux du libre échange et de la libre circulation des capitaux flottants. D'autres contestent le financement du coût du chômage. Ils préconisent d'abord la réduction de

la prise en charge par l'assurance (six mois, puis soutien ciblé). A défaut, ils demandent qu'on ne charge pas l'économie. Il faut remarquer que si une des causes du chômage tient aux progrès de l'automatisation, liés à l'informatique, il est illogique de rendre la machine plus concurrentielle en alourdissant le coût du travail. La dispute sur le financement génère plusieurs sous-propositions.

Paradoxalement, des hommes prompts à dénoncer l'Etat-Providence demandent que les charges sociales soient fiscalisées, ce qui ne les empêchera pas de critiquer à un autre moment l'augmentation de la quote-part des prélèvements étatiques. Le gouvernement Balladur a emprunté cette voie en fiscalisant les allocations familiales, c'est-à-dire en les mettant à la charge du budget.

Mais s'il faut augmenter les ressources de l'Etat? Plusieurs pensent, à la manière française, à une contribution sociale généralisée (CSG). Prélevée sur tous les revenus, elle élargit la solidarité en faisant participer les non actifs (et les chômeurs eux-mêmes!); elle frappe aussi le revenu des capitaux. D'autres préfèrent imaginer recourir à une augmentation de la TVA. Mais, question gigogne, la TVA n'a-t-elle pas pour but de favoriser l'investissement et de privilégier la machine contre le travail? (*Lire les articles page 3.*)

La position première de la gauche dans ce total réexamen est de défendre le principe d'une indemnisation portée à 400 jours. A partir de là s'ouvre le libre champ de la négociation. Car il faut tout faire pour que soit évitée l'induration du chômage de longue durée. On renvoie à nos propositions sur le congé en cours d'emploi. Même ouverture sur une CSG ou plus simplement sur l'élargissement de l'astreinte à la cotisation-chômage.

La certitude, c'est que l'organisation de la solidarité se pose en termes inédits. Il y a des champs nouveaux pour l'imagination constructive.

AG

# Utiliser les techniques économiques

*(cb) Pour bien comprendre le chômage, il importe d'en distinguer les différents aspects et, à partir de chacun d'eux, d'élaborer les réponses adéquates.*

## LES CHARGES SOCIALES

Patrons et employés se partagent diverses cotisations sociales calculées en fonction du salaire; chacun paie ainsi environ 5% pour l'AVS, l'Al et l'assurance perte de gains (pour les périodes de service militaire); 1% pour l'assurance-chômage; environ 6% pour la prévoyance professionnelle (deuxième pilier – les cotisations peuvent varier en fonction des prestations assurées en plus du minimum légal). A ces cotisations paritaires s'ajoutent, à charge du patron et également calculées sur le salaire, les assurances accident, perte de gain en cas de maladie, une éventuelle assurance pour faire bénéficier les employées d'un congé maternité, les cotisations à une caisse d'allocations familiales, etc.

Le problème crucial est évidemment celui du chômage structurel: abstraction faite de la récession dans laquelle l'économie occidentale se trouve actuellement plongée, notre système économique, tel qu'il est organisé, a-t-il besoin de toute la force de travail à disposition, de tous les travailleurs, ou seulement des travailleurs les plus efficaces, les autres passant, selon les besoins, de la situation d'actifs à celle de chômeurs, et vice versa ?

Bien qu'elle ne veuille pas l'admettre, notre société s'est résignée à un chômage permanent. Cette acceptation est au cœur du débat: pour ceux qui croient à une société solidaire, le refus de l'exclusion par le chômage est un a priori. Leur réponse politique passe par le partage du travail. Mais pour être acceptable, cette réponse doit s'appuyer sur une utilisation maximale des mécanismes économiques, de leur analyse et de la mise au point de dispositifs adéquats.

## Le travail plus cher que le capital

La première piste que suggère l'analyse économique est celle du coût du travail par rapport à celui du capital. Depuis plusieurs décennies, les salaires ont non seulement augmenté, mais les charges salariales ont, de plus, été alourdies. Les cotisations sociales à la charge de l'entreprise sont une forme de répartition. Pendant longtemps, cet espèce d'impôt sur le travail en fonction de l'importance de la masse salariale n'a pas fait problème. Aujourd'hui, il incite les entreprises à privilégier le recours aux investissements, aux machines, au détriment du travail. En Suisse, les cotisations sociales à la charge du patron sont d'environ 20%; si ces charges étaient fiscalisées, prélevées sous forme d'impôt ou, plus simplement, calculées sur la valeur ajoutée de l'entreprise, le coût du travail diminuerait de 20%. Certains économistes français vont plus loin encore: imputées à la valeur ajoutée (bénéfice et amortissement), les charges sociales devraient être calculées en fonction inverse du nombre de travailleurs et privilégier ainsi l'emploi des salariés les plus fragiles.

En Suisse, un premier pas dans ce sens pourrait être fait à l'occasion de l'augmentation envisagée des cotisations de l'assurance-chômage. En attendant l'introduction de la TVA, qui permettra de connaître la valeur ajoutée produite par chaque employeur, l'augmentation de la part patronale devrait être fiscalisée, si l'on ne veut pas qu'elle induise un chômage supplémentaire.

La deuxième concurrence «déloyale» que subissent les économies occidentales est celle des nouvelles économies, celles du sud-est asiatique en particulier. Elles obtiennent leur part du marché occidental au détriment de leurs travailleurs (sécurité sociale, développement de secteurs collectifs insuffisants) et des chômeurs de nos pays. Certains économistes estiment que d'ici dix ans la concurrence de ces pays sera telle que seuls 50% des travailleurs occidentaux trouveront encore un emploi.

La préférence donnée à l'investissement sur le travail, à la production transférée sur la production nationale aboutit certainement au chômage structurel que nous connaissons aujourd'hui et à l'accroissement des charges collectives qui en résulte. Cette augmentation des coûts sociaux n'est jamais prise en compte dans le calcul économique global et elle annule pour une bonne part les gains des entreprises. En période de chômage structurel, le travail des chômeurs est un facteur de production non utilisé mais cependant (mal) rémunéré.

## Devoir de solidarité

Cette contradiction fondamentale doit être saisie dans toute sa force si l'on veut tirer les conséquences de la situation qui vient d'être décrite. Car on en vient à mettre en question deux dogmes de l'économie occidentale: le libre choix des facteurs de production et le libre-échange.

A partir de cette analyse, les solutions à étudier doivent aboutir à faire prendre en charge le coût du chômage par ceux qui le créent: les charges sociales doivent être imputées à la plus-value des entreprises et, par ailleurs, le bénéfice fait sur les importations à partir des économies développées qui n'assument ni charges salariales, ni charges sociales d'un niveau acceptable doit être amputé du coût du chômage ainsi créé.

Certains refusent cette analyse au nom de l'efficacité: il est fort possible que le monde du libre-échange absolu soit le plus efficace des systèmes économiques, ne serait-ce qu'en fonction du stress qu'il impose à l'ensemble des agents économiques et en particulier aux travailleurs menacés par le chômage. Notre préalable à nous est la solidarité des collectivités nationales, élargies le cas échéant à des ensembles homogènes comme l'Europe, le marché n'étant qu'un instrument, une fois admis ce devoir absolu de solidarité.

Pour faire aboutir la révolution économique

## TVA et chômage

(Cette réflexion théorique est indépendante du problème posé au peuple suisse en novembre.)

(ag) L'avantage de la TVA est d'être à phases multiples et, nous dit-on, concurrentiellement neutre. Mais la TVA qui a été conçue en vue de favoriser l'investissement n'est pas neutre si le même produit est obtenu par une machine ou un ouvrier.

Imaginons, par chiffres simplifiés, qu'une production donnée de 100 000 francs soit produite parallèlement par un travailleur ou un robot. La vente de ce produit sera frappé d'une TVA de 15%. Deux concurrents s'affrontent sur le marché au niveau de 115 000 francs. Mais celui qui a investi peut déduire la TVA payée sur la machine qui lui a permis de supprimer un emploi. Si cette machine coûtait 1 million de francs, acquittés en dix annuités, il dispose d'un crédit TVA de 15 000 francs. Il est donc en position plus forte, son concurrent ne pouvant, lui, rien déduire. L'un est à 100 000 francs, l'autre à 115 000. A cela s'ajoute, pour l'employeur, le salaire de son ouvrier et les charges sociales qui doivent être mis en regard du coût de la machine et de son amortissement.

La question que l'on peut poser est celle du rétablissement d'une égalité concurrentielle. Si la taxe doit demeurer uniformément de 15% pour éviter toute distorsion (ce sont les avantages du multiphase), la somme due à l'Etat pourrait être la moitié de la TVA payée sur les fournitures et le tiers des dépenses sociales définies préalablement comme pertinentes.

L'entrepreneur A interviendrait sur le marché pour 107 500. L'entrepreneur B, s'il paie en salaire 80 000 francs qui engendrent 16 000 francs de charges sociales diverses pourrait déduire 5300 francs. Il aurait un prix de revient de 109 700 francs. La capacité concurrentielle serait correctement établie.

Naturellement, le rendement de la TVA en serait réduit d'autant, mais il vaudrait la peine de construire différents modèles sur cette hypothèse. ■

●●●

qu'un tel point de vue implique, il faut veiller à ce que la pression qu'exerce le chômage sur la société ne diminue pas: pour cela, il faut qu'il continue de lui coûter cher et donc maintenir un niveau élevé d'indemnités pour les salaires faibles et moyens, une prise en charge de longue durée et une politique d'insertion des chômeurs en fin de droits.

Tout cela pourra être remis en question le jour où le chômage structurel aura disparu, c'est-à-dire quand les chômeurs en mesure de travailler auront un espoir raisonnable de trouver un travail. ■

## Fiscalisation de l'assurance-maladie ou contribution sociale généralisée

(ag) Dans la logique d'un allègement des charges sociales pour les entreprises et les salariés, Peter Tschopp a lancé l'idée d'une fiscalisation des coûts de la santé de la population du quatrième âge. L'Etat acquitterait la facture en soulageant d'autant les caisses-maladie et leurs cotisants.

Cette proposition a été discutée essentiellement du point de vue de la solidarité. Faut-il interrompre la fidélité à une caisse et la mutualité à partir d'un âge couperet ?

Dans la perspective d'une contribution sociale généralisée s'organiserait une autre courant de solidarité. La génération non active marquerait sa participation à l'organisation sociale du travail dont elle profite. Elle manifesterait sa volonté solidaire que les charges ne reposent pas sur les seules épaules de la génération active. Il y aurait un échange de solidarité, au niveau du coût de la santé, au niveau du financement du chômage.

Les grandes discussions de la société de demain seront centrées sur ces nouvelles interdépendances solidaires. Ce n'est plus l'Etat-Providence. Ce sera consciemment la redéfinition des contributions collectives. ■

## Genève à côté de la plaque

(pi) Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais, telle pourrait être la devise du Conseil d'Etat genevois qui a décidé de renouveler son contrat avec une entreprise locale pour la fabrication des plaques de voiture (*Journal de Genève et Gazette de Lausanne* du 10 septembre). Une entreprise de Corgémont, dans le Jura bernois, proposait pourtant le même travail pour 80 000 francs de moins (40 000 après que l'entreprise genevoise a revu ses tarifs...)

Les chantres de la déréglementation, pourtant majoritaires au Conseil d'Etat genevois, ont décidément bien du mal à mettre leurs discours en pratique. Et les mêmes qui envisageaient d'ouvrir leurs soumissions jusqu'en Islande ou en Grèce avec l'Espace économique européen n'ont pas encore réussi la révolution mentale consistant à donner du travail à une entreprise bernoise. Celle-ci ne parvient d'ailleurs pas à des prix plus bas en exploitant ses employés, mais simplement parce qu'elle s'est spécialisée dans ce genre de produits et qu'elle dispose d'un équipement moderne.

On reste dans l'attente d'une protestation de la droite patronale et chasseuse de gaspillage. ■

### TVA

La TVA est un impôt prélevé à chaque stade de la production d'un bien ou d'un service, mais qui ne s'applique, à chacun de ces stades, qu'à la valeur ajoutée à ce produit ou à ce service.

Concrètement, le fonctionnement de la TVA est simple: une entreprise additionne les factures adressées à ses clients et calcule l'impôt dû sur le total de ses ventes (impôt encaissé auprès de ses clients); elle soustrait ensuite l'impôt qu'elle a elle-même payé à ses fournisseurs; la différence va au fisc. L'imposition ne porte donc que sur la valeur ajoutée par l'entreprise. Au bout du compte, le fisc aura encaissé, par addition des contributions, le taux défini par la loi (6,2 ou 6,5% selon le projet qui sera prochainement soumis au vote en Suisse, environ 15% chez nos voisins européens pour les produits courants) sur le prix de vente final du produit ou du service.

# La voie étroite des réformes

*(jd/jcf) L'analyse de l'institution universitaire helvétique (DP n° 1130, 1132, 1133 et 1134) a révélé un enchevêtrement complexe d'organes et de compétences. Elle a fait apparaître les faiblesses et le coût, plus visibles en période de difficultés financières, d'un fédéralisme universitaire synonyme de dispersion des forces, générateur de doublons injustifiés et d'un développement désordonné qui n'est pas toujours l'expression de l'imagination créatrice.*

*La nécessaire rénovation de l'institution se heurte à un double obstacle. D'une part, cantons et universités se cabrent face aux signaux pressants de la Confédération, lassée de fournir une aide financière croissante sans voir se développer en contrepartie une coordination substantielle. D'autre part, au sein même des universités, fait cruellement défaut un véritable pouvoir capable d'arbitrer entre des intérêts divergents et de réaliser efficacement les réformes indispensables.*

*En guise de conclusion très provisoire à cette analyse, quelques pistes de réflexion pour une réforme des structures et une redéfinition des missions de l'Université.*

## TIRÉ À PART

Les cinq articles sur la politique universitaire seront disponibles sous forme d'un tiré à part au prix de 5 francs.

Vous pouvez passer commande à la rédaction (case postale 2612, 1002 Lausanne; tél.: 021/312 69 10).

Ecarterons d'emblée la tentation centralisatrice, celle d'une Université suisse gérée directement par la Confédération, telle que projetée au milieu du siècle dernier (DP n° 1132). Source de conflits interminables, elle obscurcirait le débat plutôt qu'elle ne contribuerait à assainir la situation. On peut sans autre réserver le même sort à la tentation bureaucratique qui, sous prétexte de rationalisation — il y aurait trop de hautes écoles en Suisse —, envisage de concentrer les diverses formations chacune sur un ou deux sites spécialisés; chaque établissement est un tout organique et doit le rester, et donc offrir les principales formations de base. L'organisation universitaire ne peut relever des seuls critères du marché ou de la gestion d'entreprise, même si elle aurait tout à gagner d'un zeste de concurrence et d'un regard plus critique sur elle-même, par exemple en évaluant régulièrement ses prestations. Quant à la taille comparativement restreinte des hautes écoles helvétiques, elle est un atout pédagogique appréciable.

Le problème est différent pour ce qui est de la formation de pointe et de la recherche. Chaque université ne peut plus couvrir le territoire entier du savoir; le besoin est évident de concentrer les forces, de créer des centres de gravité dotés des moyens et du personnel nécessaires à une recherche de qualité et à des études avancées.

## Une mission redéfinie

Dès lors la réforme universitaire ne peut faire l'économie d'une analyse et d'une redéfinition de la mission des hautes écoles. Nous avons déjà esquissé la critique de la situation actuelle (DP n° 1134). Alors qu'elle est devenue une institution de masse et qu'elle s'est appropriée des formations à finalité professionnelle, l'Université continue de fonctionner comme si son objectif premier consistait toujours à former la relève de la recherche et de l'enseignement supérieur.

L'avenir de la formation universitaire pour le plus grand nombre ne réside pas dans la

multiplication des filières; au contraire, les universités doivent privilégier une formation de base moins encyclopédique, plus axée sur l'acquisition des outils d'analyse que sur l'accumulation de connaissances rapidement dévaluées. Il s'agit donc de réduire de manière drastique la diversité de l'offre de formation et, dans un cycle d'études de trois ans par exemple, de préparer des généralistes capables d'intégrer le marché du travail et de mettre ultérieurement à jour leurs connaissances par le biais de la formation continue. Dans cette perspective, les universités font fausse route en s'opposant au projet de nouvelle maturité, sous prétexte qu'elle ne prépare pas suffisamment le bachelier aux exigences de l'enseignement supérieur: aujourd'hui, c'est à ce dernier de faire l'effort d'adaptation qu'exigent à la fois la croissance des effectifs et les besoins de la société.

Par ailleurs la création décidée des hautes écoles spécialisées (HES) pourrait être l'occasion d'un débat de fond sur la répartition des disciplines et des filières entre cette nouvelle institution et les universités. Malheureusement il semble qu'on s'achemine tout simplement vers une offre complémentaire, sans aucune concertation entre les acteurs en présence.

## Le monde de la recherche

Nous n'oublions pas pour autant la recherche, qui reste une mission essentielle des hautes écoles, et doit alimenter la formation spécialisée ainsi qu'assurer une relève universitaire de qualité. Mais à l'avenir il faut séparer sa gestion de celle de l'enseignement de base. La formation de base exige des structures stables et un découpage scientifique correspondant aux besoins du premier cycle. Alors que la recherche et la relève demandent au contraire des structures souples et provisoires qui permettent un changement rapide d'orientation et des collaborations multiples en fonction du développement des connaissances. Des centres d'études avancées, des collèges doctoraux dépendant directement du rectorat et au bénéfice d'un



financement spécifique pourraient répondre à ces exigences.

Fort bien, mais comment réaliser ces réformes puisque les universités ne disposent pas d'une véritable tête capable de mettre en mouvement le pachyderme (DP n° 1133) ? Et que la Confédération, empêtrée dans ses multiples organes consultatifs et de coordination, subventionne les hautes écoles sans pour autant influencer substantiellement leur évolution ?

### Une aide conditionnelle

C'est probablement par les modalités du financement fédéral qu'il faut commencer. Plutôt que de distribuer l'argent dans le cadre d'un plan quadriennal peu contraignant, comme c'est le cas actuellement, Berne pourrait lier son aide à la réalisation de réformes (coordination, allègement des plans d'études et réduction de leur nombre) négociées avec les cantons et les universités. La Conférence universitaire suisse deviendrait alors ce lieu de négociation. Pour mieux tenir compte de la diversité des situations, notamment entre la Suisse alémanique et la Romandie, on peut même imaginer la création d'instances régionales, pas forcément strictement linguistiques, mieux à même de préparer, de négocier et de conduire les réformes nécessaires. Ce mode de faire devrait stimuler la mise en place au sein des hautes écoles de structures de pouvoir moins paralysantes qu'aujourd'hui. Et pour faciliter et coordonner cette tâche de restructuration, pourquoi la Conférence universitaire suisse ne proposerait-elle pas une loi modèle, comme cela s'est fait par exemple dans le domaine de l'énergie ? A défaut d'un consensus rapide, la Confédération risque bien de réduire sa participation financière aux frais de fonctionnement des universités et de concentrer son effort sur la recherche.

Quant à cette recherche et à la relève, elles feraient l'objet d'une enveloppe budgétaire séparée, allouée par la Confédération et gérée par une fondation au profit de projets d'envergure justifiés par les besoins de la société (par exemple les actuels programmes prioritaires, les programmes nationaux, les programmes industriels, les programmes internationaux aujourd'hui dispersés au sein de l'administration fédérale). Le Fonds national suisse de la recherche scientifique continuerait pour sa part à soutenir des projets ponctuels, essentiellement de recherche fondamentale. Dans ce scénario, le Conseil suisse de la science (CSS) verrait son rôle d'expertise en matière de politique de la recherche revalorisé.

Ces pistes sont volontairement modestes parce que, dans le choix des solutions possibles, nous avons privilégié le critère de la faisabilité rapide. En effet, le temps presse et les bouderies et autres attitudes offusquées qui caractérisent les relations entre cantons, universités et Confédération ne sont plus de mise si l'on a vraiment à cœur l'avenir des institutions académiques helvétiques. ■

## Le train à la traîne

(pi) Les CFF se sont déjà illustrés dans le dossier du trafic régional par des informations partielles et la diffusion de chiffres farfelus quant aux coûts de leurs prestations. En gros, les CFF ont pris pour habitude de tenir compte du prix d'une rame valeur à neuf (même si le matériel roulant est vieux de plusieurs dizaines d'années) et de son système actuel d'exploitation, sans considérer les économies possibles grâce à des mesures simples de rationalisation. Le même travers s'est manifesté dans la comparaison de la consommation d'énergie du train et du bus, dans le but de démontrer la supériorité de la route sur le rail pour le trafic régional. Dans le numéro 2/93 de *Via*, la régie comparait la consommation d'électricité d'une rame de 180 tonnes offrant 260 places à celle d'un bus de 30 places... Un lecteur du journal des CFF a pris la peine de réagir pour dire avec raison que dans l'hypothèse retenue, soit le train est trop gros, soit le bus est trop petit... En comparant ce qui est comparable, soit un bus plus gros (45 ou 65 places) avec un train plus léger offrant un nombre de places comparable (50 à 80 tonnes), le rail est le meilleur.

Un autre lecteur vient encore opportunément rappeler qu'il est fallacieux de comparer de l'énergie produite à partir d'une source hydraulique ou nucléaire avec celle en provenance d'un carburant fossile. La charge sur l'environnement n'est évidemment pas la même...

Les CFF, contrairement à la plupart des entreprises privées de chemins de fer, n'ont pas modernisé les installations et le mode d'exploitation de leurs lignes régionales. C'est regrettable, mais ce n'est pas une raison pour comparer un système de bus profitant d'une infrastructure et de véhicules modernes avec des trains datant de la dernière guerre et nécessitant pléthore de personnel «au sol» pour fonctionner. Il ne faut en effet pas sous-estimer les coûts résultant directement des sous-investissements dont souffrent tant de lignes régionales: des postes d'aiguillage datant parfois de l'inauguration de la ligne, l'absence de passages à niveau modernes ou de passages sous-voie, le contrôle non automatisé du trajet des trains exigent souvent que des gares peu importantes soient occupées par du personnel. Dans une récente conférence, l'Association transports et environnement donnait l'exemple du poste d'aiguillage de Wil qui nécessite pour faire entrer ou sortir un train davantage de personnel que n'en requièrent les 17 kilomètres de la ligne «privée» Frauenfeld – Wil, commandée par un poste central et où les trains circulent sans contrôleurs, l'aménagement des rames permettant au conducteur d'en surveiller l'intérieur. A contrario, sur la ligne CFF Wil – Wattwil, chaque train a besoin d'un pilote et d'un contrôleur, et la vétusté des installations rend nécessaire la présence de huit employés de gare sur un tronçon de 20 kilomètres... ■

### LES PROPOSITIONS

1. La Confédération lie son aide à la réalisation de réformes négociées avec cantons et universités.
2. La Conférence universitaire suisse propose une loi modèle.
3. La recherche et la relève universitaire font l'objet d'une enveloppe budgétaire allouée par la Confédération.
4. Le rôle d'expertise du Conseil suisse de la science est revalorisé.

L'INVITÉE DE DP

# Un monde réel

BRIGITTE WARIDEL

directrice adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

«Les bibliothèques ne sont pas le monde réel après tout. Ce sont des lieux à part, des sanctuaires de la pensée pure. Comme ça je pourrai continuer à vivre dans la lune pour le restant de mes jours», dit Marco Stanley Fogg, le narrateur du roman de Paul Auster, *Moon Palace*, à un moment où il envisage d'entamer une formation de bibliothécaire.

Les bibliothèques sont-elles aujourd'hui encore cet univers protégé, où l'on peut installer, à l'abri des agressions du monde vulgaire et agité, les poètes égarés, les âmes délicates et les blessés de la vie ? Hélas non ! diront certains; heureusement non, diront les autres. La question n'est pas si rapidement tranchée, en réalité. Car les bibliothèques ne sont pas un monde, elles sont une variété infinie de mondes différents: de la lecture publique à la grande centrale universitaire, en passant par la bibliothèque spécialisée et la nationale, elle n'offrent jamais tout à fait le même visage. A les fréquenter un peu régulièrement, on distingue la personnalité propre de chacune; et chacune a son ambiance, ses odeurs, ses bruits et ses silences.

## Management et amour des livres

Il est vrai qu'aujourd'hui les programmes de formation proposent aux futurs bibliothécaires bien des matières nouvelles, comme la promotion, le marketing, la communication, et ont renforcé leur enseignement en gestion administrative et financière, autant de domaines qui prennent une importance croissante aux côtés des branches bibliothéconomiques traditionnelles. Parmi les candidats à la recherche d'un emploi, nombreux sont ceux qui, dans leurs offres de service, mettent en avant leur goût de la lecture, sans se douter que le sens de l'organisation, la flexibilité, l'aisance devant les nouveaux outils et les systèmes informatiques, sont, entre autres qualités, souvent plus recherchés par les employeurs que le seul amour des livres... Les mots *management*, *productivité* résonnent de moins en moins comme des termes barbares — pour ne pas dire obscènes — dans le milieu des bibliothécaires. Et si des vocables comme *stratégie*, des formules comme *gestion des ressources humaines*, *budget base zéro*, et autres locutions qui semblaient réservées encore récemment au cercle des entreprises privées, ne font pas encore partie du vocabulaire courant, les mentalités évoluent, ne serait-ce que sous la pression des contraintes du moment: il faut faire autant, sinon plus, avec moins...

Le monde des bibliothèques a vécu une véritable révolution technologique, avec l'informatique, la télématique, tous les nouveaux supports et canaux de l'information: il était inévitable que dans un pareil bouleversement la gestion des bibliothèques, et les métiers qui s'y exercent, se révolutionnent à leur tour. C'est chose faite, du moins dans un certain nombre d'établissements, avec, ici et là, quelques oasis où le temps s'est arrêté, où l'on respire encore selon une autre

mesure, où la recherche n'a pas à se préoccuper du rapport coût-prestation et où Fogg trouverait sans nul doute son bonheur.

## Un monde à part

La bibliothèque, même la plus moderne, demeure cependant un monde à part, du moins pour son usager: qu'il y vienne pour son plaisir ou par nécessité, il pénètre dans un univers particulier, où presque naturellement il se met à parler à voix basse, où sa notion du temps est malgré tout différente. Qu'elle soit pour lui synonyme d'évasion ou d'étude, la bibliothèque devient sa bibliothèque; il y prend souvent ses habitudes, sa place dans la salle de lecture, son écran de consultation du catalogue. Tout ce qui a changé: les nouvelles technologies mises à sa disposition, le libre-accès, les délais de plus en plus rapides de fourniture de la documentation, et j'en passe, tout cela lui semble souvent aller de soi.

Dans les coulisses, il y a des bibliothécaires qui font leur «révolution culturelle»: statistiques de production, chamboulements dans l'organisation du travail, fixation d'objectifs, etc. L'essentiel est cependant que l'on ne perde pas de vue l'objet de tous ces soins: le livre et son lecteur ! Tout changement, toute évolution dans les «mœurs» bibliothécaires ne se justifient et ne se justifieront que s'ils se réalisent au profit de ces deux inséparables, que le premier soit CD-ROM ou plaquette sur vélin d'Arches, le second chercheur de 3<sup>e</sup> cycle ou retraité amateur de poésie.

Si le bibliothécaire, contrairement à ce qu'imaginait M.S. Fogg, ne peut plus «vivre dans la lune» le lecteur, lui, doit pouvoir continuer à la demander... ■

## MÉDIAS

La rédaction de la *Berner Tagwacht* travaille à nouveau à plein temps. Le chômage partiel avait été introduit le 1<sup>er</sup> mars et le nombre de pages hebdomadaires réduit à 64. Le journal a retrouvé ses 72 pages, mais sa situation reste précaire.

La *Zurichsee-Zeitung* a publié la mise au point réclamée par Denner à la suite de la reprise de l'article jugé critique paru dans *Cash* (voir DP n° 1136); mais la publicité n'est pas revenue pour autant. A noter qu'un autre quotidien, qui reprend les articles économiques de *Cash*, doit à une panne technique la «chance» de ne pas avoir publié l'article contesté.

Radio RaSa, la voix de «l'autre» Schaffhouse, émettra pendant une période d'essai d'un mois en novembre. Elle sera dans la mouvance de la Radio LoRa zurichoise.

# Là-Haut, l'égalité

## UNE EXPOSITION

Le Bureau de l'égalité et de la famille présente jusqu'au 22 septembre l'exposition «Une sécurité illusoire — exploitation sexuelle des filles». Contrairement à ce que laisse entendre le sous-titre un peu maladroit, c'est plus d'abus que d'exploitation dont il est question, et les problèmes que rencontrent les garçons sont aussi abordés. L'exposition est destinée à un public adolescent et adulte et aborde les abus sexuels en insistant sur les souffrances et les séquelles des victimes. Le décor, un appartement, rappelle que la plupart du temps ces drames sont vécus au sein même de la famille.

L'exposition est ouverte tous les jours de 12 à 19 heures, à la Halle aux enchères, rue Jaquet-Droz 23, à La Chaux-de-Fonds.

## CLASSEMENT

La *Weltwoche* a publié un palmarès des cantons en matière d'égalité des sexes. Le canton des Grisons est considéré comme le plus hostile aux femmes, en compagnie de cinq autres, dont le Valais. Les cantons plutôt hostiles aux femmes sont au nombre de douze, dont Fribourg et Vaud. Huit cantons sont classés comme plutôt favorables aux femmes, dont Genève et Jura. Aucun canton n'est considéré comme franchement égalitaire.

(pi) Pour une ville ou un canton, avoir une déléguée à l'égalité à son service est un critère de dynamisme, de modernité et de qualité de la vie dans les nombreux classements qu'effectuent instituts et journaux. Tout dépend en fait des intentions de l'autorité, des moyens et du pouvoir dont dispose la déléguée. Car tous les prétextes sont bons pour transformer en alibi bon marché ces offices dont les exécutifs s'enorgueillissent pourtant à chaque occasion: engagement d'une déléguée n'ayant pas l'expérience nécessaire pour affronter les structures administratives et les habitudes établies de longue date, sous-dotation en personnel, non-respect des recommandations émises, etc.

Catherine Laubscher Paratte, à la tête du Bureau neuchâtelois de l'égalité et de la famille, lutte avec détermination pour éviter de tomber dans ce piège, même si ses conditions de travail ne sont pas faites pour faciliter sa tâche. Son bureau a été un des premiers services de l'administration cantonale à devoir quitter le chef-lieu pour La Chaux-de-Fonds dans le cadre du programme de décentralisation. Une mesure toute symbolique, puisque la déléguée engagée à 70% a pour collègues un sociologue à 30% et une collaboratrice administrative à mi-temps, ainsi que deux personnes dont le salaire est pris en charge par l'assurance-chômage, le bureau s'occupant des «mesures de favorisation du premier emploi» pour les jeunes terminant leur formation. La ville des Montagnes n'a donc guère profité par cette mesure d'un transfert important de places de travail, d'autant plus que la déléguée et son personnel ont des contrats de droit privé de durée limitée. Ils ont donc préféré garder leur domicile en-deça de la Vue-des-Alpes...

Cette décentralisation, si elle permet à Catherine Laubscher Paratte de bénéficier de la plus grande ouverture des gens du Haut, complique aussi sa tâche: «Rien ne peut se faire naturellement et l'accès à l'information est rendu plus difficile. La décentralisation a un sens pour de grands services qui déplacent des emplois». Impossible de profiter des rencontres fortuites, la voie hiérarchique est le seul moyen de prendre la parole, avec ce que cela peu comporter de lourdeurs et de dramatisation. Et même cette voie est parfois difficile: pour preuve, la déléguée n'a pas encore réussi à rencontrer Maurice Jacot, le conseiller d'Etat dont elle dépend depuis le mois d'avril...

## Exposition à crédit

Les moyens du Bureau sont limités puisqu'une fois les salaires, charges courantes et loyers payés, il reste 27 000 francs pour alimenter le budget de fonctionnement. Dans ces conditions, difficile de faire de l'information de qualité — la déléguée lorgne avec envie du côté de ses consœurs zurichoises qui ont les moyens

d'éditer des brochures attrayantes et de mettre sur pied des expositions de qualité. Le Bureau accueille pourtant l'exposition «Une sécurité illusoire» (*lire en marge*), mais n'a pu lui consacrer que 3000 francs; «Nous avons bien effectué des recherches de fonds pour financer le reste, mais les associations privées refusent de participer financièrement à une organisation dépendant de l'Etat, ce que je comprends parfaitement.» L'exposition est donc ouverte au public, mais son financement n'est pas assuré. «On se bat en permanence pour ne pas être des amateurs; notre fonctionnement ressemble en fait à celui de l'associatif: on doit aussi bien préparer les réponses du Conseil d'Etat à des consultations fédérales que mettre sous plis les invitations à des manifestations ou coller les tapis de l'exposition...» C'est à se demander si l'argent de l'Etat ne serait pas mieux investi dans un soutien aux associations existantes s'occupant des mêmes domaines. Ce n'est pourtant pas la question que se poseront les députés qui vont discuter de la poursuite de cette expérience: certains rêvent d'y mettre un terme dans le seul but de faire des économies.

## L'égalité en butte à la crise

Point positif, la déléguée neuchâteloise est à la tête d'un service aux tâches cohérentes, qui s'occupe de l'égalité et de la famille. «C'est logique; on ne peut promouvoir l'égalité sans une politique de la famille, nécessaire pour que la femme puisse prendre sa place dans la société.» Mais, revers de la médaille: «On nous reproche de trop faire pour l'égalité, et pas assez pour la famille. Le problème, c'est que nombre de mesures concrètes en faveur de l'égalité ne coûtent rien; il n'en va pas de même pour la famille.» Et Catherine Laubscher Paratte de reconnaître s'être parfois auto-censurée, renonçant à des projets à cause de leur coût. Un reproche que l'on ne pourra pas lui adresser avec la loi-cadre pour l'accueil de la petite enfance en préparation. Il s'agira d'un test: sa réalisation sera coûteuse, mais elle est à la base d'une véritable politique de la famille. «Malgré cela, je suis pessimiste; même à l'intérieur du Conseil de la famille et de l'égalité, il a fallu convaincre des gens. Et l'époque est au sacrifice du deuxième salaire dans l'idée de réduire le nombre de chômeurs. Ce qui est évidemment une aberration économique et une incohérence par rapport au souci d'assurer une formation sans discrimination.» Et tous les arguments sont bons pour justifier le refus d'entrer en matière sur de nouvelles prestations sociales; on entend à nouveau dire que le milieu familial est le seul qui soit adéquat pour assurer un bon développement des enfants. «Le problème, c'est que les gens ont tendance à ne connaître plus que l'organisation sociale correspondant à leur milieu familial. Il faut réapprendre à se connaître entre milieux différents.» ■

# Bâle sans l'Europe

(cfp) On attendait de la Regio Basilensis, une pionnière de la politique régionale, une démonstration de coopération transfrontalière. Deux décisions récentes, sur des projets d'une certaine envergure, menacent ce qui aurait pu être une forme de concrétisation du vote bâlois en faveur de l'Europe. Il s'agit d'une part de l'agrandissement de la Muba, la foire d'échantillons, et d'autre part de la réalisation d'un réseau régional de chemin de fer.

La Muba est à l'étroit. Elle envisageait de s'étendre sur sol français et un terrain avait été trouvé en Alsace. Le gouvernement de Bâle-Ville a alors proposé un terrain de 20 hectares pour que la foire reste une entreprise exclusivement suisse. La *Dreiland Zeitung*, qui cherche à mobiliser la région autour d'un projet commun, a commenté (en français) la décision du conseil d'administration: «Rien ne change. La Muba reste où elle est et l'idée de Regio en souffre. Avec la décision de la garder à Bâle, l'utopie d'une foire bi- ou même tri-nationale est enterrée», et pose une question légitime: «Est-ce que la foire va à la longue décliner en restant dans une ville en dehors de la CEE?»

La décision de renoncer à un RER a été prise par les Conseils d'Etat de deux demi-cantons, du canton d'Argovie et la direction générale des CFF. L'effort sera concentré sur l'exploitation d'une «ligne verte» entre Mulhouse et Frick ou Laufenburg. Le projet de «ligne rouge» entre Olten et la région allemande voisine est abandonné.

La déclaration du 15 décembre 1989 des trois chefs d'Etat de cette région du Rhin supérieur est bien loin. Que reste-t-il des douze postulats approuvés par François Mitterrand, Helmuth Kohl et Jean-Pascal Delamuraz? ■

## Les patrons mauvais joueurs

(jd) Le patronat helvétique cache de moins en moins sa mauvaise humeur à l'égard du pouvoir politique.

Reçus par Otto Stich, les représentants des trois grandes organisations patronales (Vorort, Union centrale et USAM) ont prôné une action plus énergique que celle conduite jusqu'à présent par le gouvernement: réduction des dépenses dans tous les départements et plus spécialement dans le domaine social et les relations extérieures, là où elles ont connu une croissance supérieure à la moyenne. Ils ont également défendu la réduction linéaire des subventions telle qu'en vigueur depuis cette année, mais préconisent son maintien au-delà de 1995.

Qu'en période de pénurie financière il faille revoir toutes les dépenses publiques et leur justification est une chose. Mais défendre des

réductions linéaires et des coupes aveugles dans les dépenses sans se préoccuper des besoins à satisfaire, relève d'une gestion archaïque.

Vendredi passé à Lausanne, Pierre Borgeaud, président sortant du Vorort, a remis ça. Critiques à l'égard du Conseil fédéral dont les efforts d'économies et de déréglementation sont jugés totalement insuffisants.

Puisque le patronat ressasse, ressasons aussi.

Ces donneurs de leçons de libéralisme oublient un peu vite qu'ils ont bloqué durant des décennies la révision du droit des sociétés anonymes, empêchant un véritable contrôle de la direction des entreprises par les actionnaires. A leur crédit également une loi sur les cartels édentée qui a permis aux ententes de se déployer au détriment des consommateurs.

Transparence et concurrence, deux conditions essentielles d'une économie de marché qui ont été bien longtemps absentes des préoccupations de trop d'entrepreneurs. Lesquels sont bien mal venus aujourd'hui de fustiger les autorités. Qu'ils concentrent leurs forces, et ils n'en ont pas de trop, sur la gestion efficace de leurs entreprises. Et qu'ils laissent aux politiques, et en définitive aux citoyens, le soin de définir les besoins sociaux et environnementaux et les moyens financiers d'y répondre. A chacun son métier et les vaches seront bien gardées. ■

## EN BREF

Le Syndicat de l'industrie et du bâtiment organise prochainement un cours pour les syndicalistes de langue espagnole à Rotschuo. La Société suisse des entrepreneurs propose, en janvier et février, des cours de formation professionnelle pour les saisonniers en Espagne et au Portugal.

Le Centre patronal vaudois et son secrétaire général Jean-François Cavin ont été présentés par l'hebdomadaire *Cash* sous le titre, en français, de «Non, non, et encore une fois non». Version allemande: «Die Waadtländer Neinsager-Lobby».

En octobre prochain paraîtra le livre du journaliste Peter Kamber sur le fonctionnement de la défense de la neutralité contre les Alliés pendant la Deuxième Guerre mondiale. Quelques «bonnes feuilles» sur le camp disciplinaire de Wauwilermoos et son commandant André Béguin ont déjà paru dans la *WoZ*.

Pas facile pour les traducteurs de s'y retrouver lorsque la Jeunesse radicale suisse s'appelle *Jung-liberale Bewegung der Schweiz* en allemand et *Giuventù liberale radicale svizzera* en italien.

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédacteur:  
Pierre Imhof (pi)  
Secrétaire de rédaction:  
Frances Trezevant  
Honegger (fth)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
Claude Bossy (cb)  
Jean-Claude Favez (jcf)  
André Gavillet (ag)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Brigitte Waridel  
Abonnement: 75 francs pour une année  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1,  
case postale 2612,  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9  
Composition et maquette:  
Frances Trezevant  
Honegger, Pierre Imhof,  
Françoise Gavillet  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens